

3

ORIENTATIONS

pour lutter contre la

PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE



1 FRANÇAIS.E SUR 3 NE MANGE PAS À SA FAIM

32 % de la population n'est pas toujours en capacité de se procurer une alimentation saine en quantité suffisante pour manger **3 repas par jour** (Source : Ipsos/Secours Populaire, sept.2023)

AUGMENTATION DE + 25% DU RECOURS À L'AIDE ALIMENTAIRE

LES PUBLICS S'ÉLARGISSENT

Depuis des mois, **les associations tirent la sonnette d'alarme** car elles sont confrontées à des **effets ciseaux** (hausse des prix et des bénéficiaires, et parfois, baisse des dons en nature). Chacun.e devrait bénéficier de la sécurité alimentaire.

1

RÉPONDRE À L'URGENCE

Instaurer une allocation alimentaire. Pour répondre à l'urgence liée à la précarité alimentaire, nous proposons une prime alimentation qui serait versée aux bénéficiaires des minimas sociaux.

TRAVERSER LA CRISE

Augmenter l'aide européenne (SEAA), comme durant la pandémie, lors de laquelle un soutien financier européen a été attribué aux plus démunis à travers le programme « REACT ».

Augmenter les fonds d'aide alimentaire durable qui sont en partie attribués au programme « Mieux manger pour tous ».

2

GARANTIR LE DROIT À L'ALIMENTATION

Inscrire dans la constitution le droit à une alimentation saine et durable

Augmenter les minimas sociaux au niveau de seuil de pauvreté de 60 %.

Augmenter le SMIC à 1 500 euros nets, en prévoyant un mécanisme de solidarité pour les très petites et moyennes entreprises.

Taxer les taux de surmarge des entreprises.

3

